



Des employées de Marédoc en train de mettre en bourriches les huîtres © F.M.-L.

INITIATIVES - CORPS

Chez Marédoc, congé menstruel en cas de marée haute

Par Anna Cuxac - 5 mai 2022 - 2 mn de lecture

En avril, l'entreprise de conchyliculture Marédoc, installée à Frontignan, dans l'Hérault, a mis en place un congé de huit heures pour les femmes souffrant de douleurs de règles.

Bénéficier de huit heures de congé rémunéré chaque mois en cas de règles douloureuses. Après La Collective à Montpellier, Louis à Toulouse ou la filiale française de la marque Intimina, Marédoc, une entreprise d'élevage de coquillages de Frontignan (Hérault), a annoncé mettre en place un congé menstruel pour les dix femmes que comptent ses vingt-trois salarié-es. « *Nous souhaitons développer une culture d'entreprise dans laquelle le bien-être des salariées, qui pour certaines exercent un métier très physique quand il s'agit de ramasser et conditionner les coquillages, soit pris en compte* », explique Flora-May Lalonde, responsable de la communication de Marédoc.

Mis en place au mois d'avril après un accueil enthousiaste des salarié-es, femmes comme hommes, le congé a déjà bénéficié à l'une d'elles, qui a eu besoin de poser son après-midi. L'idée est venue au patron de Marédoc, Yoann Archimbeau, après qu'il a entendu parler de l'initiative de La Collective, à Montpellier. Marédoc contacte la scoop qui réalise des collectes alimentaires pour diverses associations, afin de sonder la faisabilité du projet et de bénéficier du retour sur expérience de La Collective qui, en instaurant un jour de congé menstruel en janvier 2021, est peut-être la pionnière en France. « *Comme on pouvait s'y attendre, La Collective nous a indiqué qu'il n'y avait pas d'abus*, souligne la jeune femme. *De notre côté, nous avons choisi d'être plus flexibles qu'un jour fixe, en proposant huit heures à prendre à la convenance des femmes, quand elles en ont besoin, peut-être en plusieurs fois dans le mois.* »

Peur de passer pour une petite nature

En communiquant sur cette initiative sur LinkedIn, Flora-May Lalonde s'attendait à recevoir de l'incompréhension ou des critiques pointant la différenciation entre les genres et une forme « d'exclusion » des salariées. Il n'en fut rien, avance la chargée de communication : « *Que des "bravos", surtout de la part de femmes.* » Par contre, celle qui a été nommée référente congé menstruel « *parce qu'on a estimé qu'il serait plus facile de s'adresser à une femme qu'à Yoann pour le demander* », a maintenant la charge de décomplexer ses collègues. « *J'explique à celles qui me disent qu'elles n'oseraient pas en bénéficier que si on l'a mis en place, c'est pour qu'il soit pris*, raconte-t-elle. *Certaines craignent de passer pour des petites natures, parce qu'elles ont appris que les règles douloureuses, il faut vivre avec en serrant les dents.* »

Plusieurs pays dans le monde ont instauré un congé menstruel. Le Japon serait le pionnier, dès 1947, mais les modalités y sont à discrétion de l'employeur, qui peut en faire un congé sans solde. En Espagne, plusieurs collectivités territoriales l'ont mis en place pour leurs fonctionnaires. Durant la campagne pour l'élection présidentielle, le candidat EELV Yannick Jadot s'était engagé à instaurer « *douze jours de congé menstruel par an* » s'il était élu, dans un contexte où ces dernières années, le sujet de l'endométriose a pris une place importante dans le débat public. « *On sait aujourd'hui que les douleurs dues à l'endométriose peuvent avoir la même intensité qu'une crise cardiaque* », conclut Flora-May Lalonde.

PARTAGER



mots-clés : [CONGÉ MENSTRUEL](#) - [RÈGLES](#)